



AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE COTE D'OR

14 rue du Golf
21800 QUETIGNY
Tel : 0380329026
Fax : 0825800954

COORDONNÉES DESTINATAIRE

Mme et Mr PARENT François
5 Grande Rue
21630 POMMARD

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002B3009469
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 22/06/2020
Référence mandataire : B3002922

DÉSIGNATION DU BIEN

Ensemble Immobilier
16 Rue Pierre Joigneaux
21200 BEAUNE

PROPRIÉTAIRE

Mme et Mr PARENT François
5 Grande Rue
21630 POMMARD

Diagnostics



AC Environnement - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES - Fax : 0825800954
SIRET : 441 355 914 00298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



DPE


En attente des consommations réelles

Energie :
GES :

Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Energie
6.3a bis

FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

Numero ADEME : 2021V4000037D **Logiciel :** Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013
Type bâtiment : Bâtiment à usage autre qu'habitation **Technicien :** LECHEVALIER Sébastien
Valable jusqu'au: 21/06/2030 **Date :** 22/06/2020 **Signature :** 
Construction : < 1948 **Surface thermique :** 890 m²
Numero de lot : NC
Réf mandataire : B3002922

Adresse : 16 Rue Pierre Joigneaux 21200 BEAUNE
Désignation : Activité du bâtiment : T : Salles d'exposition à vocation commerciale - Classe 5ème Catégorie - Ensemble Immobilier

PROPRIÉTAIRE

Nom : Mme et Mr PARENT
Adresse : 5 Grande Rue 21630 POMMARD

PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom :
Adresse :

CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 0, -1, -2. Prix des énergies indexé au 15/08/2015

	Conso en énergie finale Détail par énergie en kWh _{ef}	Conso en énergie primaire Détail par énergie en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie en € TTC
Bois, Biomasse	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
GPL	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Electricité	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Gaz naturel	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Charbon	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Réseau de chaleur	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Fioul	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	0 €
Production d'électricité à demeure	0 kWh _{ef}	0 kWh _{ep}	
Consommation d'énergie pour les usages recensés		kWh _{ep}	€ + abonnement : 247,71 €

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

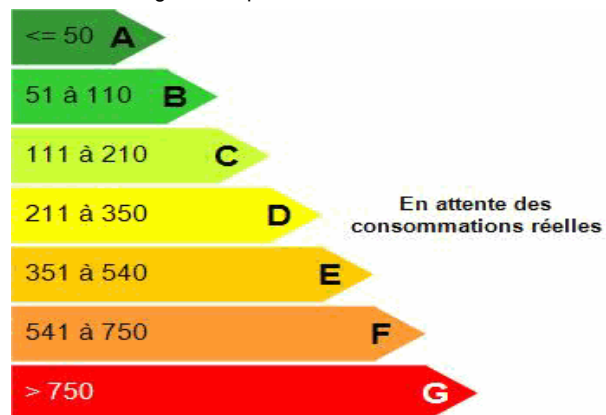
Consommations énergétiques (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

Consommation Réel : kWh_{ep}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

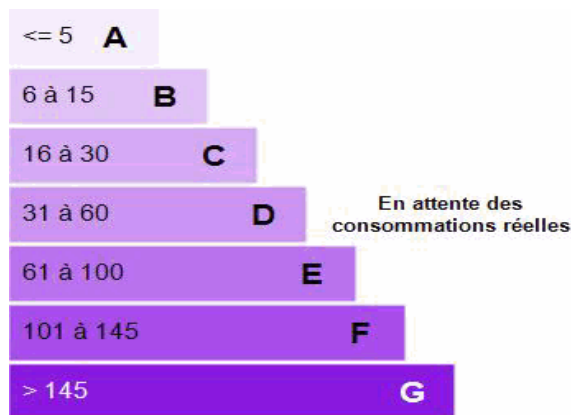
Estimation des émissions : kgéqCO₂/m².an

Bâtiment à usage autre qu'habitation économe



Bâtiment à usage autre qu'habitation énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES

DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

Enveloppe

Mur n°1	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) constitués d'un seul matériau / inconnu - Non isolé
Mur n°2	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) constitués d'un seul matériau / inconnu - Isolé: Polystyrène classique 8 cm - ITI, RIsolant total = 1,54
Mur n°3	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) constitués d'un seul matériau / inconnu - Isolé - Année travaux isolation: 2007 - ITI
Plancher bas n°1	Voutains en briques ou moellons - Non isolé
Plancher haut n°1	- Dalle béton - Non isolé - Type de combles : Chauffé
Plancher haut n°2	- Dalle béton - Non isolé - Type de combles : Chauffé
Plancher haut n°3	- Combles aménagés sous rampants - Non isolé - Type de combles : Perdus
Paroi vitrée n°1	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 10 mm
Paroi vitrée n°4	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 10 mm
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 10 mm
Paroi vitrée n°2	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 10 mm
Paroi vitrée n°3 VELUX GGL M0	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 10 mm
Porte n°2	Porte bois avec double vitrage
Porte n°1	Porte bois avec double vitrage

Système

Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Installation de chauffage sans solaire - Immeuble collectif avec chauffage individuel - Générateur n°1 VIESSMANN Atola AVB - Gaz - Chaudière gaz - Radiateur à eau chaude avec robinet thermostatique - Régulation sur générateur - année d'installation : 2007 - pas de veilleuse
ECS n°1 VIESSMANN Vitocell 10	Sans ECS solaire - Gaz - Ballon électrique - 300 litres
ECS n°1 PACIFIC 1800W	Sans ECS solaire - Electricité - Ballon électrique - 150 litres

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic ?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.

CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son local (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent notamment le chauffage et le refroidissement, l'eau chaude sanitaire, le confort d'été, l'éclairage...

Gestionnaire énergie

Mettez en place une planification énergétique adaptée à votre entreprise.

RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.
Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesure(s) d'amélioration

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

COMMENTAIRES

Commentaire n°1

Les années de construction, d'installation de Chauffage et d'ECS ont été estimées (car aucune information ne nous a été communiquée)

Commentaire n°2

Absence des consommations de chauffage (factures non fournies) . Dpe sans étiquette.

Commentaire n°3

Les consommations de chauffage ne sont pas représentatives d'un usage constant et permanent sur une année du logement.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES

Certification n° : C0062 Délivré le 01/10/2017

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 17/03/2020 au 31/12/2020)

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 01/03

Assurance 02/03

Tour Opus 12 - Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX
T: +33 (0) 1 44 05 96 00
F: +33 (0) 1 44 05 96 86



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR, dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannover - Allemagne - Régistre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante:

**VENTURA
64 RUE CLÉMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 76208471-30015, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de :

L'Assuré déclare exercer les activités suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Partiel Privatives (DAPP) ;
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition ;
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites ;
- Diagnostic légionelle ;
- Etat parasitaire ;
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ;
- Recherche de plomb avant travaux/démolition ;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;
- Carottage de voiries et réseaux routiers ;
- Diagnostic électrique – télétravail ;
- Information sur la présence d'un risque de minéral ;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Correz") ;
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance) ;
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété ;
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation) ;
- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;

- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
- Réglementation thermique ;
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS) ;
- Certificat de décence - Loi SRU ;
- Mesure du Radon dans les bâtiments ;
- Sécurité piscine ;
- Aide administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro ;
- Relevé de côté et plan de l'existant en copropriété ;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS) ;
- Qualité de l'air intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel) ;
- Expertise automobile ;
- Diagnostic Technique Global (DTG) ;
- Inventaire des matières dangereuses (HM) dans les navires ;
- Prélèvement d'air et diagnostic en zone radioactive ;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données ;
- Pollution des sols ;
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée ;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE) ;
- Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Energie) ;
- Prélèvement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau ;
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements localisés dans l'ancien (dispositions dispositifs Robien et équivalents) ;
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif ;
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve ;
- Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat ;
- Diagnostic d'accessibilité handicapée ;
- Pose de bouchons sur des robinets de commande de gaz en attente de branchements d'appareils de cuisson.

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wulff/Chairman
Executive Board Ralf Biedler/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Sköckl, Richard Taylor

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wulff/Chairman
Executive Board Ralf Biedler/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Sköckl, Richard Taylor

Assurance 03/03

Attestation sur l'honneur



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confordeux (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS/ RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confordeux (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 17/03/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assuré.

Fait à Paris, le mardi 24 mars 2020 - OBMM



Denis MORA

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L 271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la santé publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L.134-8 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L.134-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscrite d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrite auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02 Janvier 2020

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wulff/Chairman
Executive Board Ralf Biedler/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Sköckl, Richard Taylor



AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
☎ 04 77 44 92 44 ☎ 04 81 17 01 15 ✉ contact@ac-environnement.com
S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 3087 - 44330262029 - TVA intracommunautaire : FR03441355914 - APE : 7120 - Assurée par HDI Global SE, AC Environnement n° 76208471-30015
0 800 400 100
www.ac-environnement.com



ANNEXE: DOCUMENTS

QUALIXERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES - C0062

QUALIXERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES - C0062

Certificat N° C0062
Monsieur Sébastien LECHEVALIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-456 titre III du 8 Juin 2005 et au décret 2006-1114 du 06 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 05 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 30/11/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime et compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'exposition par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 28/02/2018 au 28/02/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 30/11/2017 au 29/11/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic, l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'échantillonnage après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 26 février 2018
Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
Tél : 05 83 78 01 13 - Fax : 05 83 78 32 87 - www.qualixpert.com
SIRET au capital de 6000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 463 037 832 00016

Certificat N° C0062
Monsieur Sébastien LECHEVALIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-456 titre III du 8 Juin 2005 et au décret 2006-1114 du 06 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2013 au 19/11/2018	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 05 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 30/11/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'exposition par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 28/02/2018 au 28/02/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 30/11/2017 au 29/11/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic, l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'échantillonnage après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 26 février 2018
Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
Tél : 05 83 78 01 13 - Fax : 05 83 78 32 87 - www.qualixpert.com
SIRET au capital de 6000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 463 037 832 00016